

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU QUATRIEME TRIMESTRE 2009

N°100 MARS 2010

Le rythme de progression de la masse salariale liée à l'emploi à domicile, qui était de l'ordre de 6% à 8% en glissement annuel entre 2005 et 2007, a fortement ralenti en 2008. Ainsi, depuis début 2009, il s'établit aux alentours de 2%. Ce mouvement a pour origine un ralentissement puis une baisse du volume global de travail, alors que le taux de rémunération horaire continue de progresser à un rythme similaire sur la période (environ 2,5%).

En revanche, le recours par les particuliers aux assistantes maternelles reste en forte progression, malgré un ralentissement de la masse salariale : + 7,5% en rythme annuel fin 2009, contre + 10,7% fin 2008.

Ainsi, au total, la croissance de la masse salariale versée par les particuliers employeurs se stabilise à un niveau élevé : + 4,0% en un an.

Après le fort ralentissement de 2008, l'**emploi à domicile** semble redémarrer depuis le printemps 2009. Au quatrième trimestre 2009, le nombre d'employeurs augmente de 0,7% par rapport au trimestre précédent, soit un rythme comparable à ceux des deuxième et troisième trimestres 2009 (*tableau 1 et graphique 1*). La masse salariale augmente quant à elle de 0,4%. Le volume horaire déclaré baisse encore légèrement, après les plus fortes baisses enregistrées entre le

deuxième trimestre 2008 et le premier trimestre 2009.

Sur un an, malgré une accélération du nombre d'employeurs de 2,7% (après + 1,8% au troisième trimestre et + 1,3% au deuxième trimestre 2009), le volume horaire déclaré poursuit sa baisse (- 0,6% en un an) débutée au quatrième trimestre 2008 (*tableaux 1 et 2, et graphique 2*). En effet, le nombre d'heures moyen par employeur diminue de 3,3% en un an. Par ailleurs, la croissance de la masse

salariale nette reste modérée (+ 2,7% en un an, après + 5,4% en moyenne en 2008).

Sur le champ plus restreint de l'**emploi à domicile hors garde d'enfant**, après un ralentissement amorcé au troisième trimestre 2008, la croissance annuelle de la masse salariale nette se stabilise à un niveau modéré depuis début 2009 (+ 2,0% en un an au quatrième trimestre 2009, après + 5,1% en moyenne en 2008) (*graphique 3 et tableau 2*). Sur un an, le volume

Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS)

		Niveau 2009 T4	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel au 2009 T4 (en %)
			2008T4	2009T1	2009T2	2009T3	2009T4	
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	2 112	-0,2	+0,3	+0,8	+0,9	+0,7	+2,7
	Volume horaire déclaré (en millions) (2)	149,1	-0,6	-0,8	+0,6	-0,1	-0,3	-0,6
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 304,9	-0,0	-0,3	+1,4	+0,6	+0,4	+2,1
	Salaire moyen trimestriel par employeur (en €) (3)/(1)	617,9	+0,2	-0,6	+0,6	-0,3	-0,4	-0,6
	Horaire déclaré moyen par employeur (2)/(1)	70,6	-0,3	-1,1	-0,2	-0,9	-1,1	-3,3
	Taux horaire (en €) (3)/(2)	8,8	+0,5	+0,5	+0,8	+0,6	+0,7	+2,7
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	831	+0,3	+0,9	+1,3	+1,3	+0,5	+4,1
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	797,9	+1,7	+1,9	+2,5	+2,5	+0,5	+7,5
	Salaire moyen trimestriel par employeur (en €) (5)/(4)	960,4	+1,4	+0,9	+1,2	+1,1	-0,0	+3,2
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 932	-0,0	+0,4	+0,9	+0,9	+0,6	+3,0
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 099,4	+0,6	+0,8	+1,6	+1,3	+0,3	+4,0

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesus ; Centre Pajemploi

horaire déclaré diminue légèrement (- 0,8 %), tandis que le nombre d'employeurs augmente de 2,6 %.

S'agissant de la **garde d'enfant à domicile**, le ralentissement entamé mi-2008 se poursuit. La croissance du nombre d'employeurs reste très élevée (+ 6,3 % en un an) mais le volume horaire stagne (+ 0,3 % en un an, après + 4,7 % en moyenne en 2008) en raison d'une diminution des heures déclarées en moyenne par les employeurs. Ainsi, au quatrième trimestre 2009, la croissance de la masse salariale atteint + 2,9 % en un an, après + 4,9 % au trimestre précédent (graphique 3 et tableau 2).

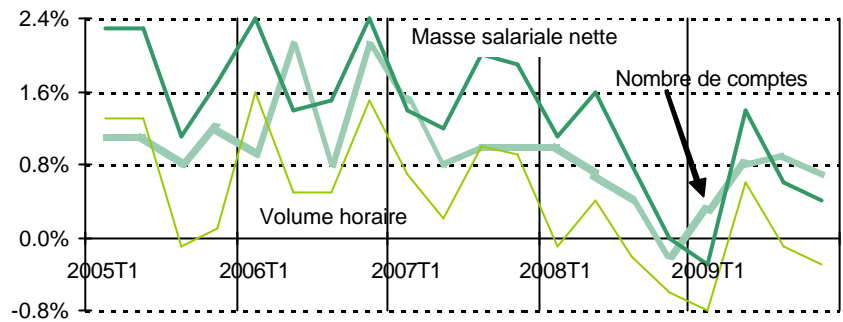
L'activité des **assistantes maternelles** est quant à elle toujours dynamique. Le nombre de comptes augmente fortement en un an (+ 4,1 %) et le volume horaire déclaré reste sur un rythme soutenu (+ 3,9 % en un an). Ainsi, la masse salariale continue de croître fortement malgré un léger ralentissement : + 7,5 % en un an, après + 8,8 % au troisième trimestre et + 9,2 % au deuxième trimestre 2009 (tableau 2 et graphique 3).

Au total, en agrégeant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, le nombre d'employeurs progresse de 3,0 % au quatrième trimestre 2009 et la croissance de la masse salariale versée par les particuliers employeurs se stabilise à + 4,0 % en un an, après + 7,4 % en moyenne en 2008 (tableau 1).

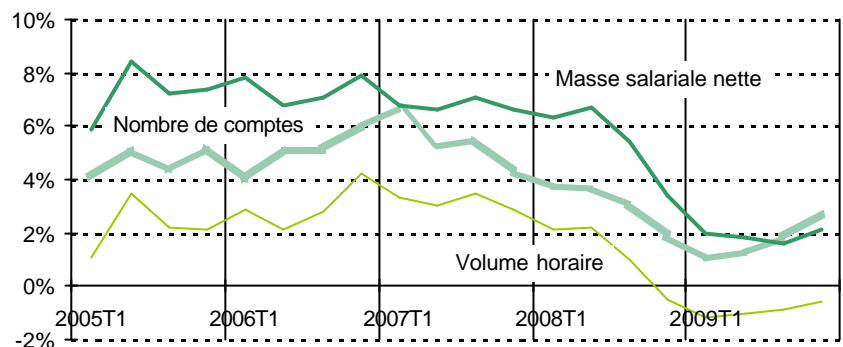
Au quatrième trimestre 2009, l'emploi à domicile est particulièrement dynamique en Alsace, en Rhône-Alpes, en Poitou-Charentes, dans les Pays-de-la-Loire et en Ile-de-France. Dans ces régions, la croissance de la masse salariale est supérieure à + 3 % en un an (carte a) et celle du volume horaire déclaré est positive (carte b).

En revanche, sur un an, l'emploi à domicile augmente très modérément, voire diminue, dans le Nord, en Normandie, en Bretagne et dans les DOM, en raison d'une forte

Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)



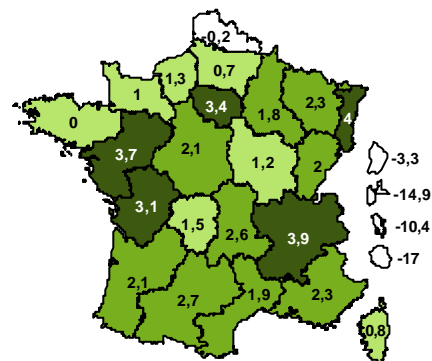
Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile



Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au quatrième trimestre 2009 (en %)

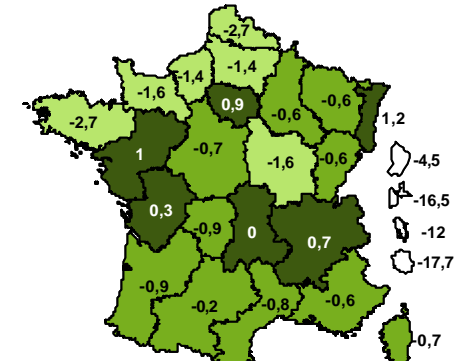
a - Total emploi à domicile : masse salariale

Moyenne France : + 2,1 %



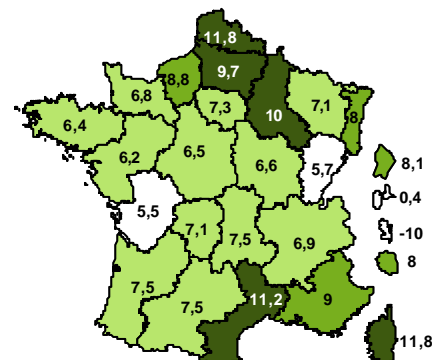
b - Total emploi à domicile : volume horaire déclaré

Moyenne France : - 0,6 %



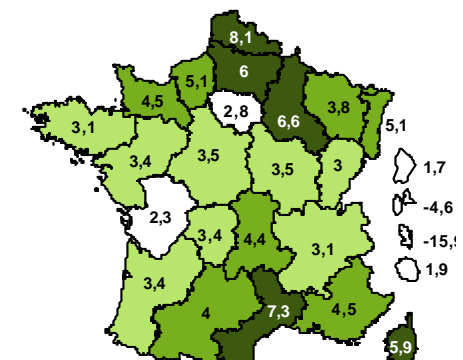
c - Assistante maternelle : masse salariale

Moyenne France : + 7,5 %



d - Assistante maternelle : volume horaire déclaré

Moyenne France : + 3,9 %



Sources : Acoess-Urssaf ; Cncesus ; Centre Pajemploi

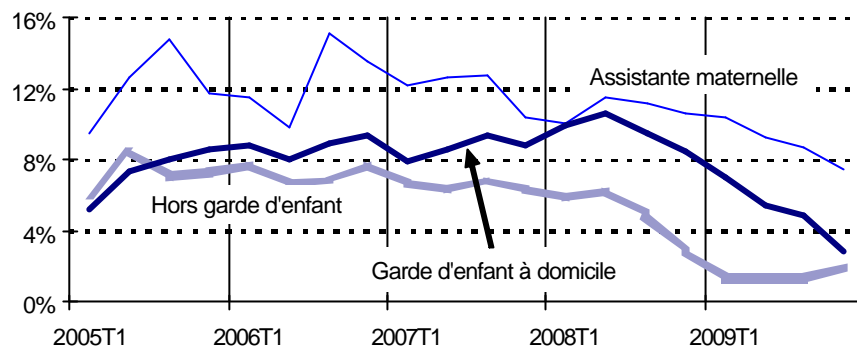
baisse des heures déclarées en moyenne par les employeurs.

Concernant l'activité des assistantes maternelles, celle-ci reste dynamique sur l'ensemble de la France, hormis en Martinique et en Guyane où le volume horaire déclaré diminue (*carte c et d*).

*Benjamin Collin
Madeleine Vong*

Département des études statistiques et de l'observation des cotisants (DESOC)

Graphique 3 : Glissement annuel de la masse salariale nette par catégorie d'employeurs



Sources : Acooss-Urssaf ; Cnccesu ; Centre Pajemploi

Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS)

		Emplois familiaux hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistante maternelle		
		Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)
2007	T1	1 893	131,6	1 062,6	70	15,9	113,1	1 963	147,6	1 175,7	739	240,1	622,0
	T2	1 908	131,9	1 074,1	71	16,1	115,5	1 978	147,9	1 189,6	747	243,1	636,5
	T3	1 926	133,1	1 094,6	73	16,4	118,7	1 999	149,4	1 213,1	758	248,8	656,8
	T4	1 944	134,3	1 114,7	73	16,6	121,5	2 018	150,8	1 236,3	763	251,2	670,4
			530,8	4 346,0		64,9	468,8		595,7	4 814,7		983,3	2 585,7
2008	T1	1 963	133,8	1 125,0	75	16,7	124,4	2 038	150,6	1 249,6	772	251,8	684,7
	T2	1 976	134,3	1 141,6	76	16,9	127,8	2 052	151,2	1 269,4	782	257,9	709,4
	T3	1 982	133,9	1 149,2	78	17,1	130,0	2 060	150,9	1 279,0	796	263,7	730,0
	T4	1 977	132,9	1 146,7	79	17,2	131,8	2 056	150,1	1 278,5	798	262,9	742,1
			534,8	4 562,6		68,0	513,9		602,8	5 076,5		1036,2	2 866,3
2009	T1	1 981	131,3	1 141,0	80	17,3	133,2	2 061	148,8	1 274,5	805	265,4	755,8
	T2	1 997	132,4	1 158,2	81	17,4	134,7	2 078	149,7	1 292,7	815	269,5	774,6
	T3	2 013	132,2	1 163,8	83	17,5	136,4	2 096	149,6	1 299,9	826	277,4	794,0
	T4	2 028	131,8	1 169,3	84	17,3	135,7	2 112	149,1	1 304,9	831	273,2	797,9
			527,7	4 632,2		69,5	540,0		597,2	5 172,1		1085,5	3 122,3
Glissement trimestriel (en %)													
2008	T1	+0,9	-0,4	+0,9	+2,6	+1,0	+2,3	+1,0	-0,1	+1,1	+1,2	+0,2	+2,1
	T2	+0,7	+0,4	+1,5	+1,6	+1,3	+2,7	+0,7	+0,4	+1,6	+1,3	+2,4	+3,6
	T3	+0,3	-0,3	+0,7	+1,6	+0,6	+1,7	+0,4	-0,2	+0,8	+1,7	+2,3	+2,9
	T4	-0,3	-0,8	-0,2	+1,6	+1,0	+1,4	-0,2	-0,6	-0,0	+0,3	-0,3	+1,7
2009	T1	+0,2	-1,2	-0,5	+1,5	+0,5	+1,1	+0,3	-0,8	-0,3	+0,9	+1,0	+1,9
	T2	+0,8	+0,8	+1,5	+1,6	+0,4	+1,1	+0,8	+0,6	+1,4	+1,3	+1,5	+2,5
	T3	+0,8	-0,1	+0,5	+2,3	+0,5	+1,3	+0,9	-0,1	+0,6	+1,3	+2,9	+2,5
	T4	+0,7	-0,3	+0,5	+0,9	-1,1	-0,5	+0,7	-0,3	+0,4	+0,5	-1,5	+0,5
Glissement annuel (en %)													
2008	T1	+3,7	+1,7	+5,9	+7,2	+5,3	+10,0	+3,8	+2,1	+6,3	+4,5	+4,9	+10,1
	T2	+3,6	+1,8	+6,3	+7,0	+5,3	+10,7	+3,7	+2,2	+6,7	+4,7	+6,1	+11,5
	T3	+2,9	+0,6	+5,0	+7,1	+4,1	+9,5	+3,1	+1,0	+5,4	+5,0	+6,0	+11,2
	T4	+1,7	-1,0	+2,9	+7,7	+4,1	+8,5	+1,9	-0,5	+3,4	+4,5	+4,7	+10,7
2009	T1	+0,9	-1,8	+1,4	+6,5	+3,5	+7,1	+1,1	-1,2	+2,0	+4,2	+5,4	+10,4
	T2	+1,1	-1,4	+1,4	+6,4	+2,6	+5,4	+1,3	-1,0	+1,8	+4,2	+4,5	+9,2
	T3	+1,5	-1,3	+1,3	+7,1	+2,5	+4,9	+1,8	-0,9	+1,6	+3,9	+5,2	+8,8
	T4	+2,6	-0,8	+2,0	+6,3	+0,3	+2,9	+2,7	-0,6	+2,1	+4,1	+3,9	+7,5

Sources : Acooss-Urssaf ; Cnccesu ; Centre Pajemploi

Pour approfondir ...

- « Le repli conjoncturel atteint aussi les particuliers employeurs en 2008 », *Acooss stat n°92*, octobre 2009.
- « Les assistantes maternelles en France en 2008 », *Politiques sociales et familiales n°99, CNAF*, mars 2010.

Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données du bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (cf. *ACOSS STAT n°92*).

Champ

Le terme « particuliers employeurs » désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel. L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfants au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise prestataire de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations mandataires sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Quatre modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile.

- **La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)**, qui a vu le jour au 1^{er} janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.

- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de déclaration le plus ancien. C'est le support obligatoire pour les bénéficiaires de

l'Allocation de Garde d'Enfants à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif tombe progressivement en désuétude puisque la Paje se substitue, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1^{er} janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le "complément libre choix du mode de garde". De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs, pour un basculement de la majorité des comptes gérés en Urssaf vers le Cesu d'ici fin 2009 (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

- **Le titre de travail simplifié (TTS)** est créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, il est destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans les DOM. La déclaration se fait à travers des volets sociaux qui ont un format similaire à celui du Cesu.

Suivant la logique retenue dans le bilan 2008 (*ACOSS STAT n°92*), deux champs sont privilégiés dans cette publication :

1. Les employeurs de salariés à domicile comprenant :

- les **employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfants** recouvre l'ensemble des déclarants du Cesu et du TTS, ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.

- les **parents employeurs de garde d'enfants à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du "complément libre choix du mode de garde" pour la garde d'enfant à domicile.

2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles qui perçoivent l'Afeama (DNS) et le "complément libre choix du mode de garde" pour assistantes maternelles (Paje).

Indicateurs

Le **nombre d'employeurs actifs** au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction réalisée par

l'Acoss en 2004 indiquent que 5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et la DNS. En revanche, aucune estimation de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

Le **volume horaire déclaré** correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

La **masse salariale nette** représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brut n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait ». Ce dernier implique que l'assiette de cotisation sera déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

Le **salaire moyen trimestriel par employeur** est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

L'**horaire déclaré moyen par employeur** est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

Le **taux horaire** est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

Les **indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS)**.

Les **trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés des déclarations manquantes**.

Les données détaillées par département et par région sont disponibles sur le site www.acoss.fr, rubrique Publications / Acoss Stat.